



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°131

CIRCULAIRE CAOUTCHOUC

Le 11 Juillet 2014

Pénibilité : La Chambre Patronale fait du surplace

Par la force de l'habitude, nous n'attendions pas grand-chose de la Chambre Patronale, et c'est sans surprise qu'elle est plus que jamais restée arc-boutée sur ses positions.

Suite au courrier dans lequel la Chambre Patronale annonçait ne pas souhaiter discuter du sujet Réparation, **FORCE OUVRIERE** a fait une déclaration lors de la réunion du 10 Juillet 2014 concernant la Pénibilité, en y ajoutant nos propositions.

Déclaration FORCE OUVRIERE

Négociation pénibilité dans la branche Caoutchouc du 10 juillet 2014

La délégation **FORCE OUVRIERE** n'a pas été surprise du contenu de votre courrier daté du 03 juillet concernant cette négociation sur la pénibilité.

En prétextant que tous les décrets n'étaient pas encore tombés, vous avez voulu repousser cette négociation.

En réalité, c'est une autre excuse qu'il faut retenir. Vous avez expliqué par courrier au Ministre du Travail (en accord avec 5 autres Chambres Patronales) que le compte pénibilité allait à l'encontre du très controversé Pacte de Responsabilité.

Pour vous, le compte pénibilité ne conduirait aucunement à augmenter les embauches et bien au contraire serait source de "dépenses supplémentaires" pour vos entreprises.

Cette excuse nous paraît être des plus basses et ne préfigure en rien un dialogue social des plus serein.

Nous actons que le Premier Ministre, qui semble plus à l'écoute des Chambres Patronales que des salariés, a reporté la mise en application du compte pénibilité au 1^{er} Janvier 2016.

Vous êtes peu enclin à réparer la pénibilité subie par les salariés de vos entreprises, mais vous êtes surtout très pressé de débiter la discussion sur l'ignominie qu'est le pacte de responsabilité, ce qui vous a poussé à reporter à l'an prochain votre sujet fétiche, la révision de la CCNC.





Vous dites dans votre courrier du 03 juillet : « *certaines de nos revendications en matière de réparation/compensation seraient déjà intégrées dans le dispositif du compte personnel de prévention de la pénibilité et que de nombreuses entreprises de la branche privilégiaient déjà des mesures avantageuses pour compenser les situations de pénibilité* ».

Nous vous rappelons que nous sommes ici pour négocier au niveau de la branche et non entreprise par entreprise.

De plus, les soi-disant points qui seraient repris dans le compte personnel de prévention de la pénibilité ne s'appliqueraient aux salariés qu'à partir de la date de mise en application de l'accord.

Alors que faites-vous de la pénibilité subie par les salariés actuellement en activité depuis de nombreuses années et comment comptez-vous la réparer ?

Pour FORCE OUVRIERE, la réparation de la pénibilité pourrait être :

- ☒** Favoriser les départs anticipés à la retraite à taux plein pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité avec pour chaque départ au moins une embauche,
- ☒** Retour de la périodicité des visites médicales annuelles pour tous les salariés et semestrielle pour les plus exposés,
- ☒** Donner plus de moyens aux CHSCT afin qu'ils puissent mieux définir les postes de travail à améliorer et/ou à adapter mais surtout obliger les entreprises à appliquer ses recommandations,
- ☒** Permettre aux salariés âgés qui travaillent en cycles postés d'être affectés à des postes de travail avec aménagement d'horaire et sans perte de salaire,
- ☒** etc...

Pour conclure, la délégation **FORCE OUVRIERE** rappelle son opposition au Pacte de Responsabilité issu de l'ANI du 11 janvier 2013, signé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, dicté par les plans d'austérité de l'Union Européenne, orchestré par le gouvernement et appliqué avec force par le Patronat, sans qu'aucune contrepartie ne soit accordée aux salariés !!!

Pour nous il est hors de question de mettre le doigt dans l'engrenage de la cogestion. Chacun doit rester à sa place.

Le but affirmé du Pacte de Responsabilité étant de favoriser "l'employabilité" sous toutes ses déclinaisons, pouvez-vous aujourd'hui nous affirmer que l'hémorragie qui touche la branche avec une forte diminution des effectifs depuis de nombreuses années, sera stoppée grâce à ce pacte ?

C'est pourquoi la délégation **FORCE OUVRIERE**, en total accord avec notre Confédération décide de se réserver, selon le contenu de votre projet d'accord, le droit de participer ou non à la prochaine réunion de négociation sur le Pacte de Responsabilité.

Après 2 heures de débats stériles et une suspension de séance de 40 minutes demandée par la Chambre Patronale, **celle-ci se retranche derrière la législation en vigueur et reste en attente des futures mesures gouvernementales concernant la Pénibilité.**

Le comportement de la Chambre Patronale est intolérable, seuls leurs intérêts ont grâce à leurs yeux, et le sort des salariés est le moindre de leurs soucis.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - http://www.fedechimie-cgtfo.com